

## Lexique du CNFP

|  |   |
|--|---|
| <b>Composante cyclique</b>                                 | <p>La composante cyclique est calculée de la façon suivante :</p> <p><b>0,445 * Ecart de production.</b> La valeur de 0,445 est la résultante de travaux de recherche réalisés conjointement par l'OCDE et la CE sur la base d'une analyse historique de la réactivité des recettes et des dépenses publiques des pays de l'OCDE aux fluctuations conjoncturelles. Les variations cycliques sont représentées par l'écart de production qui mesure l'écart entre le PIB réel et le PIB potentiel.</p>   |
| <b>Contrainte budgétaire intertemporelle</b>               | <p>La contrainte budgétaire intertemporelle des administrations publiques est définie par l'agrégation à travers le temps des équilibres budgétaires annuels.</p> <p>Les administrations publiques sont soumises à une contrainte budgétaire intertemporelle puisqu'elles doivent rembourser leurs dettes. Il y a une limite à l'évolution de la dette publique, la politique de déficit doit rester soutenable. La contrainte n'impose cependant pas que la dette publique soit remboursée à un moment ou à un autre dans le futur, ni même qu'elle se stabilise à un niveau limite fini. En revanche, elle exige que tout recours à l'emprunt ait pour contrepartie dans le futur des excédents avant intérêts.</p> |
| <b>Coût actualisé du vieillissement</b>                    | <p>Les futurs coûts liés au vieillissement sont actualisés à l'année de référence. Le facteur d'actualisation correspond à l'inverse du différentiel entre le taux d'intérêt et la croissance du PIB.</p>   |
| <b>Coûts liés au vieillissement</b>                        | <p>Les coûts liés au vieillissement comprennent les dépenses de pension, de santé, de l'assurance dépendance, du chômage et de l'éducation.</p>   |
| <b>Ecart important</b>                                     | <p>Un écart (par rapport à l'OMT ou par rapport à la trajectoire d'ajustement) est considéré comme important s'il est supérieur ou égal à 0,5 % du PIB sur une année donnée, ou à 0,25% du PIB en moyenne sur deux années consécutives.</p>   |
| <b>Effet boule de neige</b>                                | <p>L'effet boule de neige de la dette désigne le processus autonome d'aggravation du déficit public résultant d'un écart entre le taux de croissance économique et le coût de la dette publique (associé à un niveau donné des taux d'intérêt). Lorsque le taux de la croissance nominale du PIB est inférieur au taux d'intérêt apparent de la dette, la dette des administrations publiques tend spontanément à s'accroître sous l'effet d'un processus auto-entretenu, la charge d'intérêt, conduisant à augmenter le déficit ce qui augmente à nouveau la charge de la dette.</p>   |
| <b>Indicateur de la valeur nette intertemporelle (INW)</b> | <p>L'indicateur de la valeur nette intertemporelle reflète les actifs ou les passifs nets actuels et projetés des administrations publiques à politique constante. En d'autres mots, il mesure la richesse financière nette d'un gouvernement, en assumant un solde structurel primaire constant auquel on ajoute les effets du vieillissement.</p>   |
| <b>Indicateur S2</b>                                       | <p>L'indicateur S2 correspond à l'ajustement minimal du solde structurel primaire qu'il faudrait réaliser dans l'année de référence et de manière pérenne pour satisfaire la contrainte budgétaire intertemporelle à un horizon infini et pour stabiliser le ratio d'endettement public à long terme, en tenant compte du coût actualisé lié au vieillissement de la population. En d'autres mots, l'indicateur S2 représente l'écart de soutenabilité, c.-à-d. l'écart entre le solde structurel primaire (en points de % du PIB) et le solde stabilisant le ratio d'endettement public à long terme en tenant compte des effets du vieillissement.</p>  |
| <b>Mécanisme de correction</b>                             | <p>Si les comptes annuels des administrations publiques présentent un écart important par rapport à l'OMT ou par rapport à la trajectoire d'ajustement, le Gouvernement inscrit au</p>  |

*plus tard dans le projet de budget pour l'année à venir, des mesures pour rétablir la trajectoire telle que prévue dans la LPFP en l'absence de déviations.*

|  |  |
|--|--|
| <b>Mesures exceptionnelles</b>               | <i>Les mesures exceptionnelles sont, pour la plupart, des changements de politique imprévisibles.</i>  |
| <b>OMT</b>                                   | <i>L'objectif budgétaire à moyen terme représente une valeur de référence pour le solde structurel. Chaque État membre de l'UE est tenu de fixer lui-même le niveau approprié de son OMT tous les trois ans dans le PSC qu'il transmet à la CE. Même si la fixation de l'OMT est libre à chaque État membre, la CE calcule un OMT minimal théorique qui forme la borne inférieure de l'OMT possible.</i>   |
| <b>PIB</b>                                   | <p><i>Le produit intérieur brut reflète l'activité économique interne d'un pays et la variation du <u>PIB réel</u> d'une période à l'autre mesure la croissance économique. Le <u>PIB nominal</u> (en valeur ou à prix courants) se distingue du PIB réel (en volume ou à prix constants) du fait que ce dernier est la valeur du PIB nominal corrigé du déflateur du PIB.</i></p> <p><i>Le <u>PIB potentiel</u> peut être défini comme le niveau de PIB que connaîtrait une économie si les facteurs de production - travail et capital - étaient utilisés de façon optimale sans faire apparaître de tensions inflationnistes. Il faut recourir à une méthode d'estimation macro-économétrique pour le calculer.</i></p>                                 |
| <b>Ratio d'endettement public</b>            | <i>Le ratio d'endettement public représente la dette publique en pourcentage du PIB.</i>   |
| <b>Secteur des administrations publiques</b> | <i>Conformément aux règles du système européen des comptes, le secteur des administrations publiques comprend toutes les unités institutionnelles qui produisent des biens et des services non marchands destinés à la consommation individuelle et collective et dont la majeure partie des ressources provient de contributions obligatoires versées par des unités appartenant aux autres secteurs et/ou toutes les unités institutionnelles dont l'activité principale consiste à effectuer des opérations de redistribution du revenu et de la richesse nationale. Au Luxembourg, le secteur des administrations publiques est subdivisé en trois sous-secteurs (a) administration centrale ; (b) administrations locales ; (c) sécurité sociale.</i> |
| <b>SFA</b>                                   | <i>Les ajustements stock-flux (SFA) représentent des acquisitions nettes d'actifs financiers, des effets d'ajustements de la dette ainsi que des divergences statistiques. Un SFA positif signifie que le stock de la dette publique a augmenté plus que les déficits budgétaires accumulés des administrations publiques sur la même période ne le suggèrent ou bien que le niveau de la dette publique a diminué moins que les surplus ne le suggèrent.</i>  |
| <b>Solde budgétaire nominal</b>              | <i>Le solde budgétaire nominal est la différence entre les recettes et les dépenses des administrations publiques en termes nominaux.</i>  |
| <b>Solde structurel</b>                      | <i>Le solde structurel représente le solde budgétaire nominal des administrations publiques, corrigé des effets liés aux fluctuations de la conjoncture économique et des mesures exceptionnelles.</i>   |
| <b>Solde structurel primaire (SSP)</b>       | <i>Le solde structurel primaire est le solde structurel corrigé des dépenses publiques consacrées au paiement des intérêts de dette.</i>   |
| <b>Soutenabilité des finances publiques</b>  | <i>Les finances publiques sont soutenables lorsque les administrations publiques sont capables d'assurer le financement de leur dette publique ainsi que l'ensemble de leurs dépenses futures avec leurs recettes futures à un horizon à long terme à politique constante.</i>   |